

Les grandes étapes d'un SCoT

Les étapes successives d'un SCoT fonctionnent comme un « cycle de vie ».

La 1ère grande étape consiste en l'élaboration du document SCoT.

Une fois le document finalisé, il faut assurer la mise en application du projet de territoire.

L'animation, la mise en œuvre de ce schéma représentent donc une activité majeure en lien avec les communes et intercommunalités.

Même si le document SCoT fixe une stratégie dans la durée, il n'est pas pour autant figé dans le temps. Il doit faire l'objet d'une évaluation continue qui nourrira, au plus tard 6 ans après son approbation, un bilan.

Selon les conclusions de ce bilan, le SCoT peut être « remis en chantier », et éventuellement faire l'objet d'une Révision.

